



Amicale des Sapeurs Pompiers d'ALTORF

**ALTORF BAS-RHIN
FRANCE**



**Marche Populaire
Internationale**



**Dimanche
3 Mai 2026**

**Parcours de 10 km
Parcours adapté**

Membre de la FFSP N° : F1209

Visa FFSP N° : 2026 67 58 Z

Internet : <http://www.ffsp.fr> ✉ : contact@ffsp.fr

 facebook.com/ivv.france



Partenaires de la FFSP

Agrément ministériel national
du 20 juin 2006

Reconnue de mission d'utilité publique par
arrêté N°012156 du 2 août 2001

INFORMATIONS AUX MARCHEURS

- Départ et arrivée :** Salle polyvalente "Maison du Temps Libre"
Route de Dachstein 67120 ALTORF France
- Horaires :** Départ de 8h00 à 12h00
Arrivée limitée à 15 heures.
- Parcours :** «10 km » sans difficultés particulières + Parcours adapté
Ouvert à tous ; les enfants de moins de 10 ans doivent obligatoirement être accompagnés.
- Licence de participation :** La licence de participation FFSP est délivrée au départ contre une **cotisation de participation sans souvenir de 3€ ou une cotisation pour une licence famille de 6€ (enfants jusqu'à 16 ans)**. Portant les timbres de contrôle, elle donne droit aux tampons IVV sur les carnets internationaux disponibles au retour.
- Préinscriptions :** Avant le 1^{er} mai 2026 pour les groupes. Sur place pour les individuels
- Inscriptions :** KLEIN Philippe
40a rue Principale
67120 ALTORF
Téléphone : 06.10.77.72.66
- Récompenses :** Aux groupes les plus nombreux.
- Assurance :** La FFSP est garantie en responsabilité civile auprès de la MAIF.
L'inscription à la manifestation vaut déclaration de bonne santé.
- Ravitaillement :** Une boisson et une petite collation gratuites à chaque contrôle. Possibilité de restauration à l'arrivée.
- Avis importants :** Interdiction absolue de fumer et d'allumer du feu sur le parcours. Les chiens doivent obligatoirement être tenus en laisse.
Ne pas s'éloigner des sentiers balisés. Hors balisage, l'assurance fédérale ne vous couvre plus.
- Secourisme :** Premiers secours : Mis en place par l'association dès le départ.
Urgence : 112

La marche aura lieu quelles que soient les conditions météorologiques sauf en cas d'arrêté préfectoral ou municipal



Vous êtes victime ou témoin de violences dans le milieu Sportif ?

Signalez-le en écrivant à :

Signal-sports@sports.gouv.fr